

**COMMUNE de CHAMELET**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 9 Juillet 2018**

**Date de convocation et d'affichage : 20/06/2018**

**Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 13**

**Président : Ariane AUBONNET, Maire**

**Secrétaire de séance élu : André CLEMENT**

**Membres présents à la séance : Christophe AUDARD, Alain BARRE, Bernard BATAILLE, Sabrina BENETEAU, Alain CHAMBRU, André CLEMENT, Patrice GARDETTE, Florence MARTHINET, Julien PEYROCHE, Henri PINATEL, André RAGINEL**

**Membres absents excusés : Pierre CALA (Pouvoir à Sabrina BENETEAU)**

L'an deux mil dix-huit, le neuf juillet, à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de CHAMELET, sous la Présidence de Madame Ariane AUBONNET, Maire.

**ORDRE DU JOUR :**

- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2018.

- DECISION MODIFICATIVE N° 1.

- ADHESION A LA MUTUELLE COMMUNALE « COMPLEMENTAIRE SANTE BEAUJOLAIS PIERRES DOREES », MISE EN PLACE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DOREES, AUPRES DE LA COMPAGNIE GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNES.

- CONSTITUTION DE L'ASSOCIATION MARPA « LES 3 RUISSEAUX ».

- QUESTIONS DIVERSES.

Madame le Maire ouvre la séance à 19h30.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 3 Avril 2018, est adopté à l'unanimité.

**EXAMEN DES DÉLIBÉRATIONS :**

**N° 2018-03-01**

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1.**

Madame le Maire expose aux Conseillers Municipaux qu'afin de pouvoir financer les remboursements des cautionnements des locations des appartements et locaux municipaux aux départs des locataires (départs de Madame TANCREDI, de Madame BURFIN et de Monsieur LEBLANC), il y a lieu d'effectuer des transferts de crédits.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- d'OPERER les modifications budgétaires au titre de l'exercice 2018, telles que proposées ci-dessous :

Article/Chapitre	Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>D 2138/21</b>	Autres constructions	<b>800,00 €</b>	
<b>D 165/16</b>	Dépôts et cautionnements reçus		<b>800,00 €</b>

- de **CHARGER Madame le Maire de procéder à toutes les formalités administratives.**

**Adopté à l'unanimité**

**N° 2018-03-02**

**OBJET : ADHESION A LA MUTUELLE COMMUNALE « COMPLEMENTAIRE SANTE BEAUJOLAIS PIERRES DOREES », MISE EN PLACE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DOREES, AUPRES DE LA COMPAGNIE GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE.**

Madame le Maire expose aux Conseillers Municipaux que la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées a mis en place une mutuelle communale pour les habitants de la communauté de communes. Cette « COMPLEMENTAIRE SANTE BEAUJOLAIS PIERRES DOREES » a été contractée auprès de la Compagnie GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNES. Il est proposé aux communes appartenant à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, d'y adhérer. Les Communes de Létra, Saint-Vérand, Ternand et Sainte-Paule ont déjà adhéré. Cette mutuelle communale sera proposée par la Compagnie GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNES aux Chamelois et Chameloises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- **d'ADHERER à la mutuelle communale « COMPLEMENTAIRE SANTE BEAUJOLAIS PIERRES DOREES », mise en place par la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, auprès de la Compagnie GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNES, qui sera proposée aux Chamelois et Chameloises,**

- **de CHARGER Madame le Maire de procéder à toutes les formalités administratives, notamment la signature de la convention d'adhésion.**

**Adopté à l'unanimité**

**N° 2018-03-03**

**OBJET : CONSTITUTION DE L'ASSOCIATION MARPA « LES 3 RUISSEAUX ».**

Madame le Maire expose aux Conseillers Municipaux que le projet MARPA est un projet de territoire visant à apporter une solution de logements accessibles et adaptés aux personnes âgées autonomes de nos communes, dans l'objectif de les maintenir aussi longtemps que leur santé leur permet à leur domicile. Dans cet objectif, un certain nombre de communes se sont réunies pour porter ensemble un projet MARPA autour de la construction d'une résidence de 24 logements individuels type T1 et T2 et d'espaces communs partagés sur Ternand et d'un 1er site satellite sur Theizé de 8 logements. Ces logements étant éligibles aux aides APL ET APA. Après la phase de diagnostic, ce projet entre dans l'étape de réalisation dont la 1<sup>ère</sup> marche est la constitution de l'association porteuse qui aura en charge le montage et le suivi de l'appel à projet (choix du projet architectural et du constructeur), la recherche de subventions d'investissement puis la coordination de la gestion de l'établissement.

Aussi, il est demandé à chaque commune, validant le principe de ce projet d'acter :

- Que la participation de la commune à l'association « Les 3 Ruisseaux » donne priorité à ses habitants, pour déposer un dossier,
- Que 2 membres de son CCAS seront membres représentatifs de la commune au sein de l'association porteuse,
- Que la commune ne sera pas engagée financièrement dans le fonctionnement de l'association,
- Que la commune ne pourra être sollicitée que pour participer à l'achat de mobilier en fonction du total des subventions perçues et des possibilités de prêt étudiées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

- **d'APPROUVER la participation de la commune de Chamelet à l'association MARPA « les 3 Ruisseaux »,**
- **de VALIDER la participation de la commune à l'association « Les 3 Ruisseaux » donne priorité à ses habitants, pour déposer un dossier,**
- **d'ACTER que 2 membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Chamelet seront membres représentatifs de la Commune de Chamelet au sein de l'association porteuse,**
- **d'ACTER que la Commune de Chamelet ne sera pas engagée financièrement dans le fonctionnement de l'association et qu'elle ne pourra être sollicitée que pour participer à l'achat de mobilier en fonction du total des subventions perçues et des possibilités de prêt étudiées**
- **de CHARGER Madame le Maire de procéder à toutes les formalités administratives.**

Adopté à l'unanimité

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

#### **Carte Communale :**

Madame le Maire expose aux conseillers municipaux que la Commune de Chamelet a été auditionnée le matin même, par la CDPENAF. Quelques questions ont été posées à l'issue de la présentation. La décision de la CDPENAF sera notifiée par courrier à la Commune.

#### **Projets d'urbanisme :**

Monsieur Christophe AUDARD rapporte aux conseillers municipaux que la Société SEMCODA se retire du projet. Un promoteur privé est intéressé par la parcelle constituée par les anciens terrains de tennis. Pour le terrain « AURAY », il pourrait être construit une à deux habitations, mais la Commission « Urbanisme » préfère pour l'instant mettre ce projet en attente.

### **Travaux « Montée des Pavés » :**

Monsieur Alain CHAMBRU expose aux conseillers municipaux que les travaux de réseaux sont finis. Le SYDER va enfouir dorénavant les lignes électriques. La Société EIFFAGE pourrait intervenir à partir de la dernière semaine de juillet. La Société PETAVIT a fait un excellent travail, ajoute Monsieur Alain CHAMBRU.

### **Camion de la Commune :**

Le camion de la Commune est hors service. Un pick up ISUZU benne 4 X 4 (occasion) a été acheté par la Mairie (19 900 Euros). Il sera livré en fin de semaine. Il sera ensuite équipé d'un triangle lumineux et logoté aux couleurs de la Commune de Chamelet.

### **Source de Lonne :**

Monsieur Henri PINATEL expose que des travaux de recherche de la source et de son acheminement sont en cours de réalisation.

### **Rallye de Charbonnières :**

La réunion de bilan aura lieu le 30 août à 20h00 à Valsonne.

### **14 Juillet 2018 :**

Madame Sabrina BENETEAU présente le programme de la journée : 17 places réservées pour le marché, château gonflable, spectacle pyrotechnique de la Compagnie DESMODIUM... Peu de repas réservés : 50 le midi, 100 le soir...

### **Triathlon de Cublize en juin 2019 : .**

Une équipe municipale représentera la Commune de Chamelet : Madame le Maire fera l'épreuve de nage, Monsieur André RAGINEL participera à l'épreuve de course à pieds et Monsieur Julien PEYROCHE celle de vélo.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.**

**Le Secrétaire de Séance,**

**André CLEMENT**

**Le Maire,**

**Ariane AUBONNET**